



PROM'HAIES
Poitou - Charentes

Plantation d'une haie

Tout au long de votre projet, n'hésitez pas à faire appel à nos techniciens qui vous conseilleront sur toutes ces étapes !

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION

➤ Respectez le calendrier



➤ Montez votre projet

• Le nombre de lignes

Il est conseillé de planter votre haie sur deux lignes (en quinconce).

• L'espacement entre les plants

- sur la même ligne (souvent 1,5 m)
- entre les 2 lignes (de 0,5 à 1 m)

• Le schéma de plantation

Pour obtenir une haie à l'aspect naturel, la répartition des espèces ne doit pas être régulière et répétitive (pas de séquence à l'espèce). Des "lots" sont formés en fonction des catégories de végétaux. Les espèces de même catégorie seront mélangées et réparties au hasard.

• Le choix des espèces

Les espèces doivent être choisies en fonction des conditions **pédoclimatiques***, des usages futurs de la haie, des contraintes... Elles doivent être naturellement présentes aux alentours de la plantation.

Une plantation de haie doit être composée de 5 à 20 espèces différentes. L'association de plusieurs espèces présente bien des avantages : meilleur garnissage, résistance aux maladies et parasites, meilleur équilibre écologique et harmonie paysagère au cours des saisons...

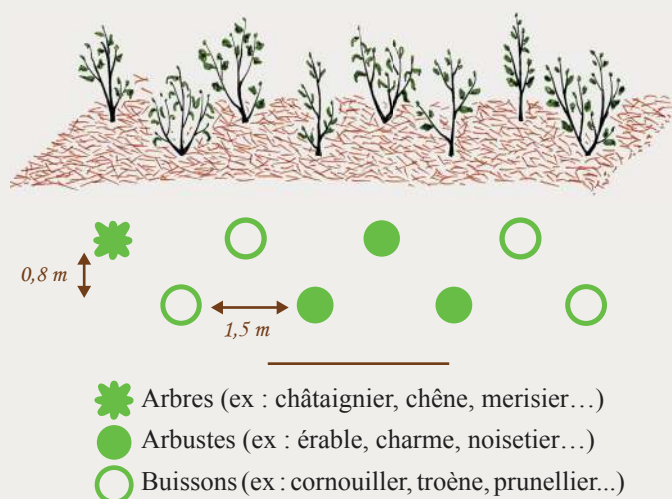
➤ Positionnez la plantation

Les distances à respecter varient selon le statut de la parcelle où est effectuée la plantation et celui de la parcelle voisine. La réglementation pour un propriétaire privé est la suivante :

• Le long d'une autre propriété privée

La distance à laquelle il faut placer une plantation par rapport au fond voisin dépend de la hauteur de celle-ci à taille "adulte". Il est donc indispensable de prendre en compte la croissance normale et prévisible de la plantation. Attention : "usages locaux" et arrêtés (municipaux...) peuvent impliquer d'autres contraintes, renseignez-vous.

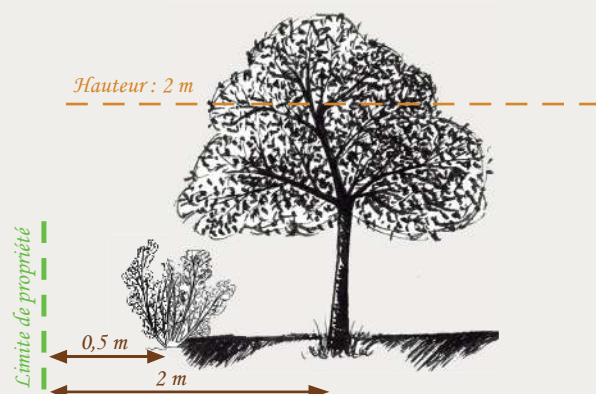
Exemple de séquence à répéter



Le saviez-vous ?

En Poitou-Charentes, la plantation d'**Aubépine** - *Crataegus* - est soumise à autorisation, du fait des risques liés à la propagation du **feu bactérien***. Pour toute plantation, une demande doit être effectuée auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Pour une haie de plus de 2 m de haut, placez les végétaux à 2 m minimum de la limite de propriété



- **Le long d'une voie nationale, départementale ou d'une voie communale**

Pour les plantations en bordure de route nationale, départementale et communale, une demande d'alignement auprès des services gestionnaires de la voirie (RN : État, RD : Conseil général, voie communale : Mairie) doit être effectuée. Cela permet de connaître l'emplacement de la limite du domaine public routier.

Le saviez-vous ?

Le long d'un chemin rural, les plantations d'arbres et de haies peuvent être faites sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'égagement.

Remarque : pour des plantations effectuées sur leur domaine public, les collectivités n'ont pas de distance réglementaire à respecter. Cependant, pensez à la sécurité en assurant la visibilité à proximité des carrefours.

➤ *Effectuez les travaux du sol*

C'est une étape importante de la plantation : elle a notamment pour but de favoriser la reprise et l'enracinement des plants.

A l'emplacement de la future plantation, sur environ 2,5 m de large pour une haie double, par exemple :

- 1- **Désherbage mécanique**, si nécessaire : en fin d'été, commencer par débarrasser le sol des herbacées (rotovator).
- 2- **Sous-solage*** : fin d'été-automne, sur terrain profond et bien ressuyé (sauf sur terrains argileux humide, pierreux ou sableux). Il peut permettre d'ameublir le sol en profondeur et de casser la semelle de labour.
- 3- **Labour**
- 4- **Emiettage** : au rotovator ou à la herse.

Sur des petites longueurs ou sur talus : travaillez à la minipelle ou au tractopelle.

Attention : travailler un sol trop humide peut provoquer des risques de tassement, lissage des parois et compactage.

Des plantations peuvent également avoir lieu en TCS (Techniques Culturelles Simplifiées), c'est-à-dire sans travail du sol et en disposant en fin d'été une importante couche de **BRF*** (Bois Raméal Fragmenté).

➤ *Achetez vos plants*

Utilisez des jeunes plants (de 1 à 2 ans, hauteur : 30 cm minimum et de préférence entre 40 et 60 cm) : faciles à installer, peu coûteux, avec une bonne reprise. Ils doivent être vigoureux, exempts de maladies et bien conformés (ex : système racinaire développé et sans blessure).

Types de conditionnement des plants :



Les plants en godet, ou motte forestière



Les "Racines Nues" (RN)

C'est quoi ça ?

***Bois Raméal Fragmenté (BRF)** : Source d'amendement et/ou de paillage issue du broyat de rameaux, en sève, de moins de 8 cm de diamètre, dont l'usage influe favorablement sur les qualités biologiques des sols.

***Feu bactérien** : Maladie dont l'agent pathogène responsable est la bactérie *Erwinia amylovora*. Elle touche de nombreuses espèces de la famille des rosacées (pommier, poirier, cognassier, néflier...).

***Pédoclimatique** : Caractérise les conditions extérieures au niveau du sol et du climat affectant une plante.

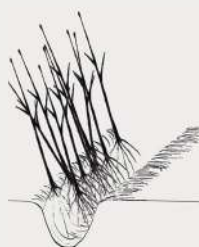
***Sous-solage** : Technique agricole permettant de redonner de la perméabilité au sol en améliorant le drainage naturel et la circulation capillaire horizontale de l'eau sur les sols labourés.

➤ *Conservez vos plants correctement*

Le dessèchement des racines est la cause principale des échecs de plantation ! Si la plantation ne se fait pas aussitôt après réception des plants voici comment conserver vos plants :

- **Végétaux en racines nues** : les "mettre en jauge", c'est-à-dire placer les plants dans du sable, ou à défaut, de la terre fine (jusqu'à 2 mois). Il faut que les racines soient complètement recouvertes. Cette opération est indispensable car elle permet de protéger les racines du gel et du dessèchement.

- **Plants en motte** : les placer dans un hangar, à l'abri du gel et arroser régulièrement (ou les tremper dans un bac plein d'eau).



Faire une tranchée et y placer les plants



Reboucher la tranchée

ÉTAPE 2 : MISE EN OEUVRE

➤ Période et conditions

• Planter :

- durant la période d'arrêt de végétation, entre fin-novembre et début-mars.

• Ne pas planter :

- en période de gel,
- par vent fort,
- sur un terrain détrempé (différer la plantation au printemps).

Le saviez-vous ?

Planter en fin d'année permet aux plants de bénéficier des pluies hivernales pour s'installer et développer de nouvelles racines. Les plantations tardives sont souvent plus sensibles à la sécheresse.

➤ Piquetage

Il s'agit de matérialiser les lignes de plantation et les emplacements des plants si besoin. Il est indispensable de bien respecter l'écart entre les plants, comme défini dans le schéma de plantation.

➤ Préparation des plants

Pour les plants en racines nues, veillez à ne pas laisser les racines exposées au vent ou au soleil car cela risque de les dessécher. Mieux vaut ne sortir le plant de sa jauge ou de son sac qu'au moment de la plantation et les couvrir de sacs ou de tissus humides. Une jauge de sable "mobile" peut être réalisée dans le godet d'un tracteur, par exemple.

Préparez les racines selon le type de plants :

Plants en racines nues (RN) : "l'habillage"



- Si besoin, **tailler les racines** trop longues ou abîmées au sécateur. Equilibrer parties aériennes et racinaires.

Attention : ne pas rabattre les **hauts-jets***.



- "**Praliner**" les racines en les trempant dans un mélange de bouse de vache fraîche, de terre et d'eau (1/3 de chaque). Le mélange doit bien "coller" aux racines.

NB : il existe des pralins commerciaux.

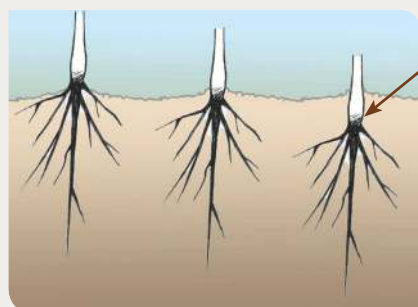
Le pralinage permet : d'éviter le dessèchement des racines, il favorise l'adhérence entre les racines et la terre.

Plants en mottes



Bien **imbiber** la motte dans l'eau, sans la casser.

Position du collet

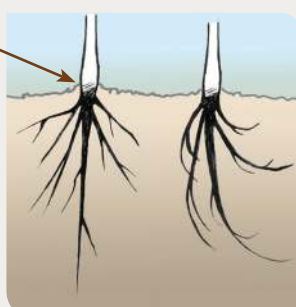


Trop haut

Bon

Trop bas

Position des racines



Bon

Mauvais

Collet

➤ Mise en place du plant

Mettez le plant en terre à l'aide d'une pelle-bêche ou d'une houe.

Pour positionner les plants en racines nues correctement :

- le **collet*** doit être au niveau de la surface du sol,
- veillez à bien disposer les racines sans les replier ou les tordre.

Recouvrir les racines de terre fine et combler le trou, puis tasser pour ne pas laisser de poches d'air. Pour les mottes : bien remettre 1cm de terre sur la motte pour éviter le dessèchement.

➤ Paillage des plantations

Couvrez le sol durant les 3 premières années de la plantation pour deux raisons principales :

- protéger les jeunes plants de la concurrence exercée par les végétaux herbacés,
- conserver ainsi un maximum d'humidité au pied de la plantation.

Pour cela, il existe deux types de matériaux :

- les **matériaux issus de sous-produits agricoles et forestiers naturels biodégradables** (ex : pailles, écorces, copeaux...)

. Avantages : valorisation de sous-produits, approvisionnement local et coût du transport réduit, apport de matière organique, bonne tenue du paillage dans le temps.

. Inconvénients : approvisionnement plus complexe, qualité variable, pose manuelle, volume important.

- les **produits manufacturés** : biodégradables (ex : feutre, film à base d'amidon de maïs) ou non biodégradables (ex : films synthétiques et toiles tissées).

. Avantages : approvisionnement simple et assuré auprès des fournisseurs, qualité stable (standard), pose mécanisable, plantation facile.

. Inconvénients : prix élevé, coût écologique (fabrication, transport), mauvaise intégration paysagère.

Non seulement, les produits synthétiques (films, toiles) ne sont pas biodégradables, mais ils sont aussi difficilement recyclables. Leur ramassage est souvent compliqué (lambeaux) et leur taux de souillure (terre) les rend inacceptable en circuit de recyclage.

➤ Exemple d'une plantation réalisée avec de la paille de blé

Pour une haie double, il faut compter une botte de 200 kg (poids sec) pour pailler environ 10 m linéaires sur environ 1,3 m de large, c'est-à-dire 2 tonnes pour 100 m de plantation. Il est préférable d'utiliser de la paille "propre" (faible présence de grains et semences d'herbacées).

Il est conseillé de poser la paille après la plantation. **Avec une botte ronde** : dérouler la botte à côté de la ligne de plantation puis disposer la paille en plaque sans l'aérer. **Avec une botte rectangulaire** : détacher les plaques compactes et les disposer autour des plants, sans les aérer et de manière bien jointive.



Mise en place de la paille de blé

➤ Protections contre les animaux

Prévoyez des protections adaptées contre les chevreuils, sangliers, lapins, lièvres, rongeurs, etc...

Protégez prioritairement les arbres de **hauts-jets*** et les arbres fruitiers avec des filets en maille plastique. Les attaques sur les buissons sont moins gênantes puisqu'elles permettent aux jeunes plants de se ramifier et de se densifier (recépage naturel), à condition qu'elles ne soient pas trop fréquentes.

Animaux	Hauteur minimum de la protection	Tuteur	Technique de pose
Lièvres et lapins	60 cm	Piquet ou bambou 90 cm	Agrafer la protection au piquet ou enfiler le bambou à travers les mailles de la gaine.
Chevreuils	120 cm	Piquet 150 cm	Agrafer au piquet en plusieurs points sur la hauteur puis réaliser un "ourlet" en haut de la protection pour la rigidifier et éviter son frottement sur l'arbre.

C'est quoi ça ?

***Collet** : Léger bourrelet ou changement de couleur situé au-dessus des premières racines.

***Haut-jet** : Arbre à grand développement, conduit sur un tronc unique et droit.

➤ Entretien

- **Veiller à la maîtrise des herbacées** : supprimer les plantes ayant pu pousser à travers le paillage et procéder, si nécessaire, à un apport supplémentaire de paillage,

- Repositionner les **protections gibiers**,

- **Regarnir** en plants,

- **Arroser**, uniquement si nécessaire, en respectant la réglementation en vigueur.

- **Taille de formation** sur les arbres de haut jet.



Prom'Haies est membre fondateur et administrateur de l'AFAC Association Française "Arbres et Haies Champêtres"

Maison de la Forêt et du Bois
79190 Montalembert
Tél : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 27 21 99
contact@promhaies.net
www.promhaies.net



Document édité avec le soutien financier de :



Nos actions sont soutenues par :



Conception, infographie et source des illustrations : Prom'Haies Poitou-Charentes
Décembre 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique